

COMMUNE DE THIONNE (03)

CONSEIL MUNICIPAL

Le 1^{er} Août 2024

L'an deux mil vingt-quatre le 1^{er} Août 2024 à 19 h 30, le Conseil Municipal de Thionne, dûment convoqué, s'est réuni, salle de la mairie, sous la présidence de Mme Monique BOUILLOT, Maire.

Convocation du : 24 Juillet 2024

Membres présents :

Monique BOUILLOT - Serge LAFORET – Jean Louis GUINATIER – Gaëtan CHATARD – Philippe BECQUE - Bernard BOIDIN – Katherine SIMON – Delphine NOBECOURT – Christine GITENAIT - Edouard BURLAUD et Danielle BLANCHET.

Secrétaire de séance : Mme Katherine SIMON.

I APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE.

Le compte rendu de la séance du 30 Mai 2024 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

II Vente d'une parcelle de terrain à bâtir « Les Aubrelles ».

Mme Le Maire rappelle aux membres que Monsieur RAMOS souhaite acheter une parcelle de terrain communal « Les Aubrelles » afin de faire construire une maison d'habitation, soit 2 274 m².

Après discussion et à l'unanimité, les membres décident de vendre le terrain au prix de **5 € le m²** comme pour la vente de la précédente parcelle.

Les membres donnent tout pouvoir à Mme Le Maire pour signer l'acte de vente ainsi que les documents s'y afférents.

III Solidarité Départementale – demande d'accord définitif de subvention.

Mme Le Maire rappelle à l'assemblée que nous avons eu un accord de principe pour les travaux à la petite salle polyvalente, à la salle des associations et à la mairie au titre de la Solidarité Départementale.

Le montant des travaux s'élève à 18 042,00 € TTC.

Les membres décident de faire réaliser les travaux et sollicitent l'accord définitif de la subvention auprès du Conseil Départemental.

IV SIVOS Nouveaux statuts et adhésion communes de Bert et Montcombroux Les Mines.

Mme Le Maire informe l'assemblée de divers débats et de diverses actions au sein du SIVOS et des communes concernant la politique à mener face à la détermination du ministère de l'éducation concernant le maintien ou non des classes en zone rurale et plus particulièrement sur le SIVOS de JALIGNY.

- D'une part, d'élargir ce Syndicat aux communes de BERT et MONTCOMBROUX LES MINES qui ont rejoint, pour BERT le RPI de VARENNES SUR TECHE / TREZELLES et pour MONTCOMBROUX LES MINES, celui de ST-LEON / LIERNOLLES / SORBIER.
- D'autre part, d'amender pour plus de précisions pour le calcul des participations des communes dans le cadre de chaque compétence et les actions prises en considération en fonction des compétences optionnelles choisies par les communes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents :

- Décide d'approuver les statuts du SIVOS joints à la présente délibération.

V Révision du loyer grand logement.

Mme Le Maire informe les membres que le loyer du logement communal (B) de **Anaïs MICHEL et de Yoan ULIANA** est révisable chaque année au 1^{er} août, soit une augmentation de (+ 3,5 %).

Les membres, après discussion, décident de ne pas appliquer l'augmentation, car le logement nécessite des travaux d'isolation.

VI Intercommunalité – Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) – Rapport 25 juin 2024

- Transfert des compétences « médiathèques d'intérêt communautaire de Le Donjon, Dompierre-sur-Besbre et Varennes-sur-Allier » et « maison de santé Jacques Cortez du Donjon » au 1^{er} janvier 2024

Sur proposition de Madame le Maire et le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité d'approuver le rapport établi par la CLECT.

VII Actions pour sécuriser le village.

Pour Le marquage au sol, une demande de devis sera faite auprès de 2 entreprises, de plus, faire un passage piéton au niveau de l'arrêt du car est demandé. D'autres mesures sont à l'étude.

VIII Travaux à envisager dans les logements communaux.

Suite au diagnostic technique effectué dans le petit logement, il apparaît que des travaux d'isolation seront nécessaires et même indispensables à l'avenir, pour pouvoir louer nos logements communaux.

VII QUESTIONS DIVERSES.

- Nettoyage du sol de la salle polyvalente : un devis a été effectué pour un montant de 870,00 €, un essai est demandé sur une petite surface avant de valider le devis.
- Formation défibrillateur : le devis établi par SPARA d'un montant de 718,80 € est accepté pour une dizaine de participants. La caisse locale de Groupama sera sollicitée pour subvention.
- Devis Leparc : le changement d'une gouttière sur l'église est nécessaire, il faut déplacer des ardoises. Devis accepté.
- Demande de Mme Lopes Fife pour bétonner une partie de son trottoir, une réponse lui sera donnée après l'avoir rencontrée.

Fin de la séance à 22 h 30